dation. M. Laurand portait le plus grand intérêts aux travaux de la Société industrielle dont il avait été le généreux bienfaiteur, en fondant un prix de 500 fr. destiné aux études économiques dans le but de favoriser le développement du commerce.

M. le président propose d'inscrire au procès-verbal l'expression des regrets que la mort de M. Laurand inspire à tous ses collègues.

L'Assemblée s'unit aux sentiments exprimés par M. le président.

M. le président est heureux de signaler à l'Assemblée que la Société Industrielle a obtenu un diplôme à l'occasion de l'Exposition de Rouen. A cet effet, la Société Industrielle de Rouen nous a envoyé une médaille d'or et nous sommes heureux de lui en témoigner nos remerciements et notre reconnaissance ; nous remercions également M. Pinel, de Rouen, membre de notre Société, des soins qu'il a bien voulu donner à notre Exposition. Le diplôme sera encadré et placé dans la salle des séances avec la médaille.

Correspondance. — M. le président du comité d'initiative pour l'érection d'un monument à la mémoire de J.-B. Dumas, à *Alais*, adresse au nom du comité ses remerciements pour le crédit de 100 fr. qui a été voté par la société.

M. le secrétaire de la Société industrielle de Troyes remercie des renseignements qui lui ont été transmis sur l'organisation des téléphones entre Lille, Roubaix et Tourcoing.

M. le secrétaire de la Société corporative des mécaniciens de Lille remercie du don fait à cette société, de collections de dessin.

M. le ministre de l'instruction publique envoie le programme des prix proposés par l'Académie des sciences morales et politiques.

Conformément au désir exprimé par M. le ministre, ce programme sera affiché dans la salle des séances.

M. Lesluin, instituteur à Lourches, demande à présenter au *concours la carte agronomique* géographique du canton de Bouchain. La Société industrielle ne récompensant plus ce genre de travaux depuis la fondation d'une Société de géographie à Lille, M. Lesluin a été invité à présenter son travail à la Société de géographie.

M. Lockert, ingénieur civil à Paris, organise, sous le patronage de M. le ministre de l'agriculture, une exposition internationale de meunerie et boulangerie à Paris, en 1885, et sollicite le concours de la Société pour donner de la publicité à son œuvre parmi les industriels du Nord.

Cette demande et le rapport qui l'accompagne sont renvoyés au comité du Génie civil.

M. le président donne lecture d'un avis de la Société Internationale des Electriciens, informant qu'elle organise une Exposition d'électricité pour le mois de janvier 1885. Cette exposition aura lieu à l'Observatoire, à Paris.

M. le Préfet du Nord envoie le compte-rendu des délibérations du Conseil général (session d'août). Des remerciements lui sont adressés.

Sur le désir exprimé par M. Chamberland, dont on se rappelle l'intéressante conférence dans la séance publique de 1881, MM. Mathelin et Garnier, ingénieurs-constructeurs à Lille, ont fait don à la Société d'un filtre Chamberland système Pasteur. Des remerciements seront adressés à M. Chamberland et à MM. Mathelin et Garnier.

Présentations. — Deux candidats sont inscrits sur le tableau des présentations ; le vote sur leur admission aura lieu à la prochaine séance.

Bibliothèque. — M. A. Béchamp dépose sur le bureau une magnifique dition d'un mémoire sur les matières albuminoïdes qu'il a présenté à l'Académie des sciences et dont il fait hommage à la Société industrielle.

M. le président, au nom de l'Assemblée, remercie vivement M. Béchamp. Il énumère ensuite les différents ouvrages que la bibliothèque a reçus par voie d'acquisition.

Importation des viandes d'Amérique. — Dans une note sur la conservation des viandes par le froid, M. H.-L. de Leyn, ingénieur, parle des conditions dans lesquelles on importe actuellement en Europe les viandes gelées du Nouveau-Monde. Il fait connaître les perfectionnements réalisés dans cette voie. A l'aide d'un devis, il montre d'une façon pratique les bénéfices obtenus par les sociétés frigorifiques, bénéfices qui, d'après lui, s'élèvent à 30 0/0 tout en permettant de livrer aux consommateurs de l'excellente viande de mouton à raison de un franc le kilo.

Théorie du cardage. — M. Goguel fait remarquer que de toutes les opérations de la filature, la plus importante, le cardage, n'a jamais été exposée d'une manière claire et satisfaisante dans les ouvrages spéciaux : cela tient aux fausses définitions adoptées par les auteurs. On dit, en général, que la carde démêle, redresse et parallélise les filaments : c'est beaucoup lui demander, s'il en était ainsi à quoi serviraient les opérations ultérieures : peignages, étirages, etc.

Il suffit d'examiner l'état de la matière textile qui se détache en nappe du peigneur ou doffer pour constater que les filaments ne sont pas redressés et encore moins parallélisés. Le rôle de la carde consiste donc exclusivement *à démêler les filaments pour les séparer et les isoler les uns des autres.*

Partant de cette définition, M. Goguel analyse d'une façon précise les différentes phases du cardage d'abord dans la carde à chapeaux, puis dans les cardes à hérissons et en indique les dispositions rationnelles.

Couveuse pour enfants nouveau-nés. — M. Eustache s'excuse d'abord de faire à la Société industrielle une communication sur une question d'ordre médical. S'il s'y est décidé, c'est que le Comité d'utilité publique devant lequel il l'a exposée a jugé qu'elle pouvait intéresser d'autres membres de la Société.

Il rappelle sommairement les précautions multiples et les moyens usités pour mettre les enfants chétifs ou nés avant terme à l'abri de toute variation de température.

M. le docteur Tarnier eut le premier l'idée d'appliquer aux enfants nouveau-nés la couveuse Odille Martin qui avait fait son apparition à l'Exposition Universelle de 1878. Après quelques perfectionnements, il l'adopta en 1881 dans les services de la Maternité de Paris et en constata bientôt les meilleurs résultats. De 66 0/0 la mortalité des nouveau-nés s'abaissa à 32 0/0.

M. Eustache a fait usage dans son service à Lille d'une couveuse du système Champion, au perfectionnement de laquelle il a contribué. Il en donne les détails de construction et cite les premiers résultats qu'il a déjà obtenus.

Il termine en exprimant le désir de voir les Sociétés hospitalières vulgariser l'emploi des couveuses qui sont appelées à rendre de très réels services.

M. le président remercie MM. de Leyn, Goguel et Eustache de leurs intéressantes communications.

La séance est levée à cinq heures.

Observations météorologiques. — *Paris, 15 décembre* — La pression barométrique est de 764 à Dunkerque ; 770 à Nantes. Nancy ; 774 à Lyon. — Fortes bourrasques vers le nord de l'Ecosse. — Baisse du baromètre sur les côtes ouest de l'Europe, hausse sur la Méditerranée. — Temps probable : vent d'entre sud et ouest, ciel couvert et pluvieux. — Température douce.

L'abondance des matières nous force à ajourner à demain la suite de notre feuilleton.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

RÉSULTAT DES ÉLECTIONS

pour le Tribunal de commerce de Roubaix

CANTON EST

Electeurs inscrits : 444. — Nombre de votants : 177

MM. Droulers, juge, a obtenu	170	voix
Emile Picavet, suppléant	169	
François Roussel, idem	174	
Moïse Rogier	1	
Bulletins blancs	2	
Bulletins nuls	6	

CANTON OUEST

Electeurs inscrits : 486. — Nombre de votants : 187

MM. Droulers, a obtenu	182	voix
Picavet	180	
Roussel	184	
Derville	2	
J.-B. Pennel	1	
Louis Florin	1	
Bulletins blancs	3	
Bulletins nuls	2	

CANTON DE LANNOY

Electeurs inscrits : 315. — Nombre de votants, 63

MM. Droulers, a obtenu	58	voix
Picavet	57	
Roussel	58	

Electeurs inscrits pour les trois cantons, 1.245
Nombre de votants, 427. — Majorité absolue, 312

M. Droulers-Prouvost a obtenu	410 voix.	ELU
M. Emile Picavet	406	ELU
M. François Roussel	416	ELU

Commissions municipales. — Les membres de la 1re commission se réuniront à la mairie, le mardi 16 décembre, à quatre heures du soir, pour terminer l'examen du budget primitif de l'exercice 1885.

Adjudications. — MM. Pennel, adjoint, Béghin et Chéron, conseillers municipaux, Varlet, directeur du service de la voirie, et Salembier, receveur municipal, procèderont, le mardi 16 décembre, à 11 heures du matin, à l'adjudication de la fourniture des denrées alimentaires destinées aux chevaux de l'ébouage pendant l'année 1885.

La conférence Laguerre. — La réunion organisée dimanche par le conseil général des chambres syndicales ouvrières n'avait attiré à la salle *Dominique qu'un nombre restreint* d'auditeurs, quatre cents au plus. La cause en est au prix d'entrée : bon nombre d'ouvriers ont préféré des délassements plus pratiques aux déclamations creuses du radicalisme.

La conférence annoncée pour cinq heures a commencé à cinq heures et demie : le bureau se composait de MM Emile Moreau, président, Alfred Giard, le député « libertaire » de Valenciennes, Arthur Ramon, membre de la Ligue de l'enseignement mutuel des travailleurs, et Valéry Hienne, ex-candidat radical aux dernières élections municipales.

M. Moreau a pris d'abord la parole pour expliquer le but de la réunion, qui était de montrer aux électeurs comment beaucoup de réformes promises jadis par les républicains actuellement au pouvoir n'ont pas été accomplies : « Il est bon, a ajouté le conseiller général du canton Ouest, que » le pays sache les fautes qui ont été commises » par le parti républicain. Obéissant à ce senti» ment, le conseil général des chambres syndicales » ouvrières a eu recours au dévouement admira» ble et au grand talent du citoyen Laguerre. »

M. Laguerre est un tout jeune homme qui paraît à peine âgé de vingt ans, bien qu'il en ait vingt-six. Sa figure est intelligente et assez sympathique, sa voix délicate; il n'a nullement un accent méridional comme son compatriote M. Clovis Hugues. Il a le geste sobre, la phrase claire et harmonieuse. En un mot, c'est un orateur, mais un orateur un peu superficiel, un orateur manquant de fonds, si l'on en juge par le discours que nous avons entendu hier soir. On écoutait avec plaisir voire même avec un certain charme cette parole presque académique, mais en pénétrant au fond de la pensée de l'orateur, on se demandait quelle était réellement sa manière de voir et on s'étonnait de trouver une logique aussi faible.

L'esquisse rapide que nous allons tracer de cette conférence prouvera surabondamment le décousu qui y régnait.

M. Laguerre commence par remercier ses amis de Roubaix — il ne les connaît pas, mais il les appelle ses amis parce que dans une démocratie, tout le monde est frère, — de l'honneur qu'ils lui font.

« Quatorze ans après l'établissement de la Ré» publique, dit M. Laguerre, il y a un fossé creusé » entre les républicains, il y a des hommes contre » lesquels nous devons combattre; il y a un parti, » c'est celui que Giard et moi représentons, qui » seul est resté fidèle dans la victoire à la pro» messe qu'il avait faite dans le combat, c'est le » parti radical. »

L'orateur, après avoir dit qu'il n'aura de récriminations contre personne et qu'il veut simplement causer de républicain à républicain, fait l'historique de l'Assemblée « élue dans un jour de malheur » et de la Constitution de 1875 et du 16 mars.

Après l'apologie *obligée* du major Labordère, il montre les républicains unis pendant neuf ans, de 1870 à 1879, et divisés une fois qu'ils sont arrivés au pouvoir. La politique actuellement suivie par le gouvernement républicain n'est pas une politique républicaine, on ne peut pas l'appeler de ce nom (Applaudissements.)

Le véritable programme du parti républicain, c'est celui qui a été formulé en 1869 par Gambetta dans le fameux discours de Belleville. Il contient toutes les revendications républicaines, il n'y a rien à y ajouter, rien à y retoucher.

Qu'a-t-on fait depuis qu'il y a une majorité républicaine dans nos Assemblées parlementaires ? Où sont les réformes accomplies ? Où sont les promesses exécutées? Si, la République a fait une grande chose, elle a essayé d'organiser l'instruction, elle y a travaillé dans une large mesure. Mais cette utile réforme, on se voit obligé de l'arrêter; en effet, cette année, pour la première fois qu'il y a un budget républicain, les subventions aux écoles seront diminuées de 3 millions.

Depuis quelques années, il s'est créé une doctrine qui s'intitule elle-même l'opportunisme, parce qu'elle ne trouve jamais opportun de faire des réformes.

Quel est le triple résultat auquel est arrivé l'opportunisme ? Le voici, et il est profondément attristant ? Le budget de la France est mis en déficit, le suffrage universel a été frappé par des républicains, et la guerre étrangère engagée à la suite d'expéditions folles et lointaines.

L'orateur développe son premier point en insistant surtout sur la nécessité de supprimer au plus tôt le budget des cultes, et de réduire les traitements des gros fonctionnaires; il nomme toutes ces charges le budget monarchique et l'oppose à ce qu'il appelle le budget républicain, qui seul doit exister.

Si les finances sont en mauvais état, le suffrage universel n'a pas davantage à se féliciter de la République actuelle. M. Laguerre répète, à ce propos, tous les arguments récités depuis deux ans par les partisans de la révinsio et d'une Assemblée unique. Il démontre l'inutilité du congrès de Versailles et son hostilité aux vrais principes républicains, l'étonnant spectacle offert récemment par la majorité ministérielle, votant à 17 voix de majorité l'amendement Floquet, et se déjugeant à dix jours d'intervalle.

L'orateur déclare qu'il est un de ceux qui croient que pour obtenir les réformes désirables, il n'y a pas de coups de feu à tirer, et que le bulletin de vote suffit. Aussi, il espère que les élections de 1885 donneront la victoire aux partisans de la révision, non de la révision estropiée comme l'entendent les ministres, mais de la révision conforme au véritable programme républicain.

Les attaques de M. Laguerre contre la politique coloniale inaugurée par l'opportunisme sont de beaucoup la partie la plus saillante et la plus sensée de son long discours. La place nous fait défaut pour en donner un compte-rendu détaillé : d'ailleurs, ce n'est que le résumé de ce qui a été dit tant de fois par les représentants de l'opposition, de droite comme de gauche, dans les discussions du Sénat et de la Chambre. Relevons cette phrase :

« D'après une statistique publiée en 1882, il y » avait, à cette époque, à Shang-Haï, 190 maisons de » commerce anglaises, 53 allemandes, 48 améri» caines et 12 françaises ; voilà comment on justi» fie l'expédition que nous allons tenter en Chine » Engager une guerre avec ce pays, c'est à coup » sûr, *tirer les marrons du feu* pour les Anglais, » les Allemands, les Américains. Nous ne pou» vons pas faire de la politique coloniale comme » l'Angleterre : cette puissance retire de l'argent » de ses colonies, tandis que les nôtres nous coû» tent fort cher »

L'orateur s'élève avec force contre les tripotages financiers qui, selon lui, sont la cause secrète de ces guerres en Tunisie, au Tonkin, à Madagascar, peut-être même bientôt au Maroc. Ces tripotages sont la plaie honteuse de la troisième République.

Désorganiser l'armée en mobilisant un corps d'armée, c'est insensé devant la situation qui nous a été créée par la guerre de 1870.

Il se résume en énumérant les réformes à accomplir : séparation de l'Eglise et de l'Etat, Assemblée unique, service militaire égal pour tous.

A ce moment, il est violemment interrompu par un anarchiste qui crie du milieu de la salle :

« Le compagnon Laguerre ne dirait pas cela s'il faisait partie de la Ligue pour l'abolition des armées permanentes. »

Un autre anarchiste interpelle l'orateur en lui disant : *« Nous ne voulons pas du suffrage universel, parce que c'est une souveraineté; la souveraineté du peuple. »*

Ces interruptions inattendues ont provoqué un vif tumulte, et la fin de la réunion a été, dès lors, aussi mouvementée que le commencement en avait été calme et même monotone.

Le compagnon Pétoux, anarchiste bien connu depuis les séances du Congrès socialiste, monte à la tribune et veut absolument parler. Quelques anarchistes, massés à ses côtés, l'applaudissent, pendant que le reste de la salle le hue et le siffle. Après un vacarme assez long, Pétoux consent à écouter la fin du *citoyen* Laguerre.

Chose curieuse, autant celui-ci avait été muet jusque-là sur le chapitre des réformes sociales, autant il s'y complaît depuis cet incident. Son ton change de tout au tout, et il tourne *visiblement* au socialisme avancé.

Il ne comptait certainement pas sur l'intervention des anarchistes. Leur entrée en scène a paru le dérouter quelque peu et son discours, jusque là *d'ordre essentiellement politique*, devient économique et prend une nuance qui a évidemment la prétention de plaire à tout le monde et de vouloir ramener les révolutionnaires à des sentiments plus conciliants à l'égard du radicalisme pur.

Il termine en faisant appel à l'union de tous les républicains sur le terrain des prochaines élections, où ils devront « livrer un suprême et décisif com» bat à la réaction qui relève la tête de toutes parts » et vient de remporter des succès partiels dus à » la division de ses adversaires. »

M. Laguerre a été fort applaudi par la majorité de la salle, composée en grande partie de chauds partisans de l'intransigeance. Mais les anarchistes ont tenu à prendre leur revanche, et ma foi, l'incident n'a pas manque de piquant.

Dès que le citoyen Laguerre a fini de parler, une scène inénarrable se produit, Pétoux s'élance de nouveau à la tribune et déverse mille injures sur les radicaux. Il accuse M. Laguerre d'être « un de ces avocats, grands amateurs de popula» rité, qui ne cherchent qu'à arriver au pouvoir et » se servent de leurs promesses électorales comme » d'un marche-pied. »

Ces paroles, prononcées sur un ton de baryton enrhumé, soulèvent la colère des intransigeants. Des cris de : *A bas Druelle! A bas les mouchards!* retentissent de tous côtés. Un citoyen à barbe noire, placé près du bureau, se distingue surtout par la véhémence de ses apostrophes et demande à Pétoux combien on l'a payé pour débiter ce qu'il dit.

Un violent colloque s'engage entre l'orateur, M. Moreau et le citoyen Cazein, ex-candidat au conseil municipal. *Ce dernier prétend que Pétoux passe* son temps à se promener au lieu de travailler.

Un anarchiste, assez connu, paraît-il, dans le quartier du Jean Ghilain, réplique que le « compagnon Cazein » n'est qu'un bourgeois déguisé, et rappelle à M. Moreau que jadis, dans cette même salle, il s'est prononcé en faveur de l'abolition des armées permanentes.

« Les travailleurs, ajoute-t-il, n'ont pas de patrie. »

M. Moreau répond qu'il dédaigne les insultes de Pétoux et qu'il lui retire le titre de citoyen : « Par son attitude, cet anarchiste semble être dispendié par les jésuites. »

Pétoux, hors de lui, annonce aux bourgeois que, sous peu, *on raccourcira d'un pied et demi les têtes qui portent aujourd'hui des buses.* — Hilarité générale, on siffle, on hue, on crie : *A Charenton !*

Le propriétaire de la salle vient, à ce moment, rappeller que la location expirait à sept heures et qu'il en était huit.

La séance est levée au milieu d'une vive agitation. Dans le corridor, nous entendons encore le compagnon Pétoux qui déblatère contre ces infâmes bourgeois, *radicaux et autres.*

Pendant tout l'incident que nous venons de rapter, M. Laguerre était demeuré appuyé contre la table du bureau, les bras croisés, paraissant surpris de l'orage que sa conférence avait si soudainement déchaînée et considérant Pétoux avec une ironie mêlée d'une apparence de pitié.

C'est égal, si l'opportunisme a été maltraité dimanche soir, à la salle Dominique, le radicalisme ne l'a pas été moins par l'anarchisme.

On trouve toujours plus avancé que soi.

G. C.

Grande-Harmonie. — La *Grande-Harmonie* prépare pour lundi prochain, 22 courant, une soirée musicale qui sera offerte, dans son local, à ses membres honoraires et à leurs familles ; le programme en sera donné ultérieurement. Il ne sera pas envoyé de lettres d'invitation pour cette soirée.

Un commencement d'incendie s'est déclaré lundi matin, à 6 heures, dans un magasin dépendant du tissage de M. Adolphe Catteau, boulevard d'Armentières. Le feu a pris naissance dans des bottes de jute placées dans un coin de ce magasin et qui ont été consumées ou fort détériorées. Les pertes s'élèvent à mille francs, couvertes par une assurance : les bâtiments n'ont pas été endommagés.

On suppose que le feu a été communiqué par une petite lampe à esprit de vin, dont on se sert pour allumer les becs de gaz et que l'on aurait approchée trop près des matières brûlées.

Il a été promptement éteint par les ouvriers du tissage, qui ont jeté aussitôt toutes les bottes de jute dans la cour : à l'arrivée des pompiers, tout était terminé.

Hier soir, vers 8 heures, un individu, légèrement ému, sortait de l'estaminet Catrix, au hameau de la Vigne. Après avoir monté les escaliers qui mènent sur le chemin de halage et se croyant en face du Pont-Salembier, il marcha droit devant lui et tomba dans le canal. Heureusement, deux douaniers, Sallou et Dubois, qui se trouvaient en tournée dans cet endroit, purent lui porter immédiatement secours. Il en a été quitte pour un bain froid qui l'a remit complètement de son émotion. On l'a reconduit chez Catrix, où il a reçu des soins et a pu changer de vêtements.

Une aventure assez plaisante a excité la gaieté des nombreuses personnes qui se pressaient dimanche matin sur la Grand'Place. Un honnête ouvrier, M. Yvo Vandenede, avait eu sa basse-cour dévalisée dans la nuit du 9 au 10. Au lieu de porter plainte à la police, il résolut de rechercher lui-même les voleurs. On lui avait pris neuf poules et un lapin. M. Vandenede se dit : « Les auteurs de ce » larcin ne mangeront certainement pas leur butin, » mais ils iront le vendre dimanche sur la Grand' » Place ». Il n'avait pas tort, comme on va le voir.

Notre homme s'en va donc au jour indiqué sur la Grand'Place et, à sa vive satisfaction, il aperçoit ses volatiles qu'offraient aux chalands deux jeunes gens de 16 à 19 ans. Prévenir un agent de la chose et faire arrêter les voleurs, ce fut pour M. Vandenede l'affaire d'un instant.

Les autres, pris aux piège et honteux comme le renard de la fable, furent conduits, la tête basse, et au milieu d'une foule considérable, devant M. le commissaire du 2e arrondissement. Ils ont déclaré se nommer Achille et Arthur Delporte, demeurant au hameau du Petit-Audenaerde, à Wattrelos.

Le proverbe dit que les murs ont des oreilles, et qu'avant de parler, le sage tourne sept fois sa langue dans sa bouche. Il est à croire que Rose Dupont ne connaît pas les proverbes, car l'imprudence de son langage lui a coûté cher, dimanche soir.

Elle passait devant la maison de Mme Dominique, rue de l'Alouette, en compagnie d'un individu auquel elle racontait qu'elle avait été récemment expulsée de France, qu'elle était rentrée *depuis huit jours, qu'elle logeait à l'auberge de la Clef d'Or*, sous le pseudonyme de Charlotte Dubois. Un agent, dissimulé derrière un pan de mur, auprès de la même maison, entendit ces confidences et, paraissant inopinément, invita la prétendue Charlotte Dubois à le suivre chez M. le commissaire du 1er arrondissement, où elle a avoué se nommer Rose Dupont.

Ephémérides de la charité roubaisienne. — 14 décembre 1848. — Arrêté du ministre de l'intérieur accordent au Bureau de bienfaisance de Roubaix un subside de 2,000 fr. sur les fonds de l'Etat. (Archives de Roubaix Q. I. (b) 2.)

14 décembre 1870. — Don de 4,000 fr. par MM. Holden et fils au Bureau de bienfaisance de Roubaix. (Archives de Roubaix Q. I. (b) 2.)

14 décembre 1877 — Le conseil municipal de Roubaix vote une subvention de 11,000 fr. en faveur du Bureau de bienfaisance de la ville.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX — Bulletin de la séance du 14 décembre 1884. — Versements : Roubaix : 147 déposants, 40 nouveaux, 30.270 »». — Succursale Lannoy : 11 déposants, 1 nouveau, 0,947 »». — Succursale Croix : 7 déposants, 3 nouveaux, 3,815 »». — Total des versements : 32.032 »».

Remboursements. — Roubaix : 65 remboursements effectués, 21,519 53. — Succursale Lannoy : 6 remboursements effectués, 2,466 39. — Succursale Croix : 1 remboursement effectué, 0,150. — Total des remboursements : 27,135 92.

Les opérations du mois de décembre sont suivies : A Roubaix, par MM. Victor Defrenne et Edouard Watine, directeurs. — A Lannoy, par M. Deffrennes-Derache. — A Croix, par M. A. Nédonsel.

CONDITION PUBLIQUE DE ROUBAIX

Mouvement de la semaine du 8 au 13 décembre

	Nombre de colis	Poids présentés
1° Laines peignées mécaniquement	4.148	446.386 k.
2° » blousses	11	1.241
3° » filées	552	59.1 6
4° Soies	9	398
5° Cotons	424	45 482
Totaux	5 144	552 623

Décreusage 36 opérations.
Titrage 275 1/2 id.

Le Directeur de la Condition publique de Roubaix.
A. MUSIN.

TOURCOING

RÉSULTAT DES ÉLECTIONS

Pour le Tribunal de commerce de Tourcoing

1er bureau. — HÔTEL-DE-VILLE

MM. Jules Desurmont, juge	199	voix.
Edouard Six, suppléant	189	
Paul Dubrule, suppléant	186	
Bulletins nuls	15	

2e bureau. — BUREAU DE BIENFAISANCE

MM. J. Desurmont	136	voix.
Edouard Six	137	
Paul Dubrule	137	
Bulletins nuls	14	

M. J. Desurmont a obtenu 335 voix ; M. Edouard Six, 326 ; M. Paul Dubrule, 323. Les élections n'ont pas donné de résultat à cause du nombre des abstentions. Il y a lieu de procéder à un second tour de scrutin dimanche 21 décembre.

Un commencement d'incendie s'est déclaré hier soir, vers 10 heures, dans le domicile de M. Doublemart, pharmacien, place Charles-Roussel. Par suite de l'imprudence d'une domestique, le feu s'est communiqué aux rideaux d'une croisée et a gagné l'ameublement.

Les secours apportés immédiatement ont réduit les pertes à une cinquantaine de francs.

Chronique du tir. — Dans la réunion de la commission qui a eu lieu samedi dernier, 6 décembre, au *Carabinier tourquennois*, il a été décidé que le banquet de Ste-Barbe serait remis au lundi, 22 courant, à sept heures du soir, et que la liste de souscription serait présentée au domicile de tous les sociétaires, ce qui n'avait pas été fait pour le 29 novembre, jour primitivement choisi.

Le nombre de signataires est aujourd'hui de 40 environ.

Une autre question, concernant une erreur faite dans le classement des lauréats trimestriels, était à l'ordre du jour.

Il a été décidé que le 15e prix aux points appartenait à M. Fidèle Carette ; un 16e prix a été créé et attribué à M. Emile Maulin dont le barrage était inférieur.

Suivant un usage établi, c'est après le banquet qu'a lieu la distribution des prix du concours trimestriel de Sainte-Barbe, concours qui vient de se terminer et dont nous donnons ci-dessous le résultat :

Haut nombre. — 1er prix, MM. Anselme Delannoy, P. 28 b. 16. — 2e, Joseph Waetjens, 27 23. — 3e, Eugène Deleporte, 26 21. — 4e, Charles Dantoing, 26 8 — 5e, Jules Desurmont, 26 17. — 6e, Gérard Vanderstichel, 26 16. — 7e, Palémon Glorieux, 25 23. — 8e, Hippolyte Liétaert, 25 23. — 9e, Eugène Bouriez, 25 22. — 10e, François Tanchou, 25 19. — 11e, Jules Lefebvre, 25 14. — 12e, Louis Buffin, 24 18. — 13e, Aimable Liard, 24 15. — 14e, Clément Wilmet, 23 22. — 15e, Charles Lelong, 23 22.

Belle balle. — 1er prix, MM. Amand Leman, 0m38/100 — 2e, Charles Fremaux, 0m38/100. — 3e, Joseph Waetjens, 0m48/100. — 4e, Léon Vanpachterbeck, 0m75/100. — 5e, Anselme Delannoy, 0m86/100. — 6e, Palémon Glorieux 1m03/100. — 7e, Charles Roussel, 1m 4/100. — 8e, Clément Wilmet, 1m07/100. — 9e, Eugène Bouriez, 1m18/100 10e, Charles Dantoing, 1m25/100.

Membres honoraires. — Prix unique, Antoine Ducoulombier, 15 14.

LILLE

ÉLECTIONS SÉNATORIALES *du 25 janvier.* — Le *Progrès du Nord* a reçu la communication suivante :

La Madeleine, le 14 décembre 1884.

Monsieur le rédacteur en chef du PROGRÈS DU NORD,

J'ai l'honneur de vous communiquer une délibération prise ce jour par le cercle de l'Union républicaine de La Madeleine-lez-Lille, réuni en assemblée générale relativement aux élections sénatoriales :

Le cercle de l'Union républicaine de La Madeleine considérant,

Que dans une assemblée préparatoire des électeurs sénatoriaux tenue hier, deux candidatures ont été posées : Celles de MM. Géry Legrand et Macarez ;

Qu'en principe la nécessité d'une candidature agricole ayant été admise, M. Géry Legrand a décliné toute candidature ;

Que celle de M. Macarez ne présentant pas aux électeurs les garanties qu'ils sont en droit d'exiger d'un candidat républicain ;

Que M. Potié, conseiller général et agriculteur à Haubourdin, réunit pour toutes les conditions voulues pour obtenir les voix des républicains, tant au point de vue de ses connaissances spéciales que de ses opinions républicaines bien connues ;

Décide, à l'unanimité, que la candidature de M. Potié sera proposée, et invite ses mandataires à la soutenir devant les électeurs sénatoriaux.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, mes salutations empressées.

Le président, Louis DELAPORTE.

Le Cercle radical de Lille a décidé, à l'unanimité, d'engager les électeurs sénatoriaux à défendre la candidature de M. Potié, agriculteur et conseiller général.

Le président, LAGRANGE.

Voici la lettre de désistement de M. Géry Legrand dont nous avons parlé hier :

Lille, le 13 décembre 1884.

« Monsieur le rédacteur,

» Une réunion préparatoire d'électeurs sénatoriaux de droit, appartenant à toutes les fractions du parti républicain, vient d'émettre l'avis que dans les circonstances actuelles il importait de se rallier autour d'une candidature purement agricole.

» Il importe surtout de ne pas désunir le parti républicain et de ne pas contrarier son action. Aussi je vous prie de porter à la connaissance de mes amis politiques que je ne crois pas devoir accepter la candidature qu'ils m'avaient fait l'honneur de m'offrir.

» Veuillez agréer, etc.

» GÉRY LEGRAND. »

Commission scolaire. — C'était hier jour de liesse pour le tribunal scolaire qui, depuis longtemps, n'avait trouvé occasion de se réunir et semblait très heureux de pouvoir donner signe de vie. La commission s'est réunie à l'Hôtel-de-Ville, se promettant d'en faire voir de belles aux pauvres diables appelés à sa barre, accusés du crime abominable de n'avoir pas déclaré en temps utile quels étaient les maîtres qui élevaient leurs enfants. En passant près de la salle des adjudications où siégeait ce singulier tribunal, nous avons aperçu, massés les uns contre les autres près de la porte d'entrée, tous les pères de famille qui avaient consenti à la sommation officielle. Les patients, sous l'œil terrible d'un sergent de ville, semblaient avoir le sang figé dans les veines. Ils ont été appelés un à un et jugés à huis-clos. Singulière façon de faire passer leur matinée de dimanche aux travailleurs !

Contributions indirectes. — Un concours pour le surnumérariat de l'administration des contributions indirectes aura lieu dans le chef-lieu de chaque département le 7 février 1885. Les candidats pourront connaître les conditions du concours en s'adressant à la préfecture du Nord (3e division, 2e bureau).

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal, n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Roubaix, le 14 décembre 1884.

Monsieur le rédacteur en chef du *Journal de Roubaix*,

Dans votre compte-rendu de l'audience du tribunal correctionnel du 13 courant, je lis cette phrase concernant mon mari, Arthur Chrétien : « Il vit, paraît-il, en mauvaise intelligence avec sa femme ». Je proteste contre cette allégation, car mon mari et moi vivons en parfaite intelligence.

J'espère que vous voudrez bien rectifier cette erreur dans votre plus prochain numéro.

Femme Pauline Chrétien.

NORD

Armentières. — Les eaux de la Lys grossissent rapidement et le courant devient violent. S'il continue à pleuvoir, la rivière sortira de son lit avant deux jours, et une fois la navigation forcément interrompue, nous verrons malheureusement le chômage se produire pour les ouvriers déchargeurs.

Dunkerque. — *L'affaire du « Saint-Mark. »* — On se rappelle l'affaire du *Saint-Mark*, ce navire qui était entré au port en violant les lois de la quarantaine. A la suite d'une enquête, la cause avait été déférée au tribunal de police correctionnelle et a eu son dénouement à l'audience d'hier. Le pilote Boone a été condamné à un an de prison et cent francs d'amende.

Douai. — Le sieur Pennequin, propriétaire de l'auberge la Fontaine-d'Or, 39, rue de Paris, venait à peine de se mettre au lit, jeudi soir, qu'une détonation retentit dans la rue et une balle, brisant une vitre vint s'aplatir sur le mur au-dessus de sa tête. On soupçonne que ce n'est point là un projectile qui se trompait d'adresse, mais que l'on est en présence d'une tentative d'assassinat. Le coup a été tiré par une personne fort au courant des habitudes du sieur Pennequin. Celui-ci a, en effet, l'habitude de se dévêtir devant sa fenêtre, et une minute plus tôt, la balle lui eut infailliblement cassé la tête. Une enquête a été ouverte ; on est sur les traces du coupable.

PAS-DE-CALAIS

Saint-Omer. — M. le directeur-gérant du *Mémorial artésien* fait appel du jugement rendu contre lui par le tribunal de Saint-Omer, dans le procès en diffamation intenté par l'abbé Briaux, supérieur du pensionnat de Ste-Catherine-lez-Arras Ce jugement condamnait le *Mémorial artésien* à 25 fr. d'amende, 100 fr. de dommages-intérêts, et à l'insertion dans trois journaux, au choix de l'abbé Briaux.

Calais-St-Pierre. — *Le dompteur Belham.* — M. Belliam, le courageux dompteur, qui, on le sait failli perdre la vie en se défendant contre un lion en furie, à St-Pierre-lez-Calais, quelques jours après son départ d'Amiens, est aujourd'hui complètement rétabli. Néanmoins son bras droit restera ankylosé par la perte d'une partie d'un nerf déchirée par les dents du fauve. Ce fragment de nerf ainsi que la bouchée de chair que le lion lui a arrachée du bras sont conservés par M. Belliam qui peut ainsi contempler, à une certaine distance, une partie de son individu.

— Le journal radical l'*Avant-Garde*: de Saint-Pierre, a, de nouveau cessé de paraître.

— *Accident de chasse.* — Le nommé Leprince, âgé de 25 ans, était allé dimanche matin, chasser au bord de la mer ; se trouvant un peu fatigué, il s'est assis, appuyant le bout du canon de son fusil sur son côté, lorsque son chien passa en courant, entre lui et la gachette du fusil qu'il fit partir ; ce malheureux jeune homme reçut la charge dans le côté. On le ramena en ville en voiture où il reçut les soins du docteur Bregeaut. Son état est grave.

— *Extradition.* — Le nommé Bourge, ancien capitaine au long cours, condamné à huit années de travaux forcés pour vol et faux, est débarqué, escorté d'agents de la police anglaise, qui l'ont remis à la police française.

Il s'est évadé de Cayenne, à l'aide d'une baleinière française dont il s'était emparé pour se sauver aux Antilles anglaises; c'est là qu'il a été arrêté par les autorités anglaises pour être envoyé en Angleterre, où le gouvernement français a demandé son extradition. Il est parti pour Paris avec la gendarmerie.

Béalencourt. — Un cabaretier de cette commune s'est suicidé, vers six heures du matin. Son fils, qui couchait dans une chambre voisine, entendit tout à coup une détonation. Il appela au secours plusieurs personnes qui accoururent et trouvèrent le père du jeune homme étendu dans sa chambre et ne donnant plus signe de vie. Il s'était tué avec une arme à feu.

COUR D'ASSISES DU PAS-DE-CALAIS

Présidence de M. DESTICKER, conseiller à la cour d'appel de Douai

Audience du lundi 15 decembre

Ministère public : M. SAINT-AUBIN, procureur de la République

L'ASSASSINAT D'ÉTAPLES

Conseil : Me Tible.

L'accusé est le nommé Pierre-Antoine Hecquet, âgé de 39 ans, cordonnier à Etaples. Voici les faits qui lui sont reprochés :

Le 14 mai 1870, l'accusé Hecquet, alors commerçant et cordonnier à Etaples, épousa Joséphine Deberghe. La dame Hecquet avait eu dès le début de son mariage beaucoup à souffrir des procédés violents et de la mauvaise conduite de son mari. Deux fois il fut, pour ce motif, traduit devant le tribunal correctionnel, qui en dernier lieu, lui infligea une peine d'un mois d'emprisonnement. Cette condamnation l'avait exaspéré, et depuis sa sortie de prison, son caractère était plus irascible que jamais.

Le mercredi 26 novembre, vers 4 heures 1/2 du soir, on entendit chez lui une discussion, on le vit sur le seuil de sa porte, lever son fusil et l'épauler, puis un instant après, le bruit d'une détonation suivie de cris déchirants se fit entendre : Hecquet venait de tirer sur sa femme et l'avait manquée; quelques secondes plus tard, il lui tira un second coup de fusil qui l'atteignit au cou, au-dessus de la clavicule, et lui fit une blessure mortelle. Deux ouvriers de l'administration des ponts-et-chaus accoururent immédiatement et la trouvèrent baignant dans son sang, à une faible distance de sa maison. Le médecin chargé de procéder à l'autopsie, a déclaré que la mort avait dû être instantané. L'accusé reconnaît être l'auteur de la mort de sa femme, mais il prétend que le coup de feu qui l'a atteinte est parti involontairement.

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 14 décembre. — Charles Vanr[illegible] Notre-France, cour Kindt, 4. — Albert Ba[illegible], rue de Longues-Haies, cité Jénart, 13. — [illegible], rue des Longues-Haies Béthune, 27. — Phile[illegible] Alphonse Saverys, rue de sons Pierre-[illegible] Delepierre, rue Cohem, mai[illegible]orun, 3 — Victor Wilde, rue de la Guin[illegible], cour Mulliez, 5. — Alfred Pruvost, rue de Beaurewaert, 47. — Jean Delcroix, sentier du Beau-Chêne, cour Roussel, 1. — Anne Schittecatte, Grande-Rue, cour Flipo. — Ernest Lerequier, rue Drouot, 28 — Elise Honoré, rue des Longues-Haies, 301. — Elodie Vermeersch, rue de l'Abattoir, 19. — Emilie Gilleron, rue de Sully, 39. — Léa Blondel, rue d'Arcole, 24. — Clémence Buert, rue de la Guinguette, cour Yvo, 1. — Elise Lemaire, rue Iannes, 2.

PUBLICATION DE MARIAGES du 14 décembre. — Charles Léger, 26 ans, rattacheur et Palmyre Honnis, 29 ans, rattacheuse. — *Louis Marie, 24 ans*, dentiste et Sarah Madelain, 23 ans, sans profession. — Henri Maeyhieux, 26 ans, homme d'équipe et Elise Verbrugghe, 20 ans, lessiveuse. — Carlos Catteau, 21 ans, rentreur et Zoé Everhard, 21 ans, piqûrière. — Célestin Decock, 24 ans, peintre et Marie Verbeck, 19 ans, peigneuse. — Désiré Lecomte, 27 ans, visiteur de pièces et Hortense Guermonprez, 24 ans, dévideuse. — Alfred Moreau, 27 ans, tisserand et Zulma Cuvelier, 25 ans, peigneuse. — Jacques Desfrennes, 27 ans, rattacheur et Jeanne Degens, 20 ans, journalière — Romain Eggermont, 32 ans, tisserand et Louise Velghe, 27 ans, bobineuse. — Alfred Mathon, 32 ans, tisserand et Célina Mucherie, 34 ans, bobineuse. — Pierre Leucheur, 24 ans, journalier et Adèle Cardon, 20 ans, bobineuse. — Napoléon Loridan, 23 ans, tisserand et Flore Delcourt, 18 ans, visiteuse. — Arthur Graper, 24 ans, fileur et Julie Vandesteene, 23 ans, ménagère. — Edmond Duthoit, 26 ans, tisserand et Marie Destombes, 27 ans, bobineuse. — Louis Loridan, 25 ans, menuisier et Marie Verbecq, 21 ans, peigneuse — César Boutteville, 26 ans, rentreur et Amélie Everhard, 22 ans, bobineuse. — Jean Descamps, 26 ans, apprêteur et Caroline Dequick, 21 ans, soigneuse. — Louis Bollaert, 24 ans, journalier et Adrienne Vanmechelen, 20 ans, journalière. — Jules Hélin, 22 ans, teinturier et Marie Caillaux, 19 ans, dévideuse. — Victor Colier, 25 ans, rentreur et Joséphine Sandras, 21 ans, journalière. — Arthur Decottignies, ouvrier de fabrique et Berthe Quignon, tisseuse. — Charles Leruste, 33 ans, tisserand et Zoé Rousseau, 18 ans, bobineuse.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 14 décembre — Veyssière, présenté sans vie, rue de Lannoy, cour Boyaval, 3. — Louis Malfait, 7 ans, rue Bernard, rue Charlemagne-Mahieu, 40. — Henri Decottignies, 62 ans, tisserand, à l'Hôtel-Dieu. — Maurice Bachelet, 66 ans, brigadier de gendarmerie en retraite, rue d'Hem, estaminet du Brigadier.

Convois funèbres et Obits

Les amis et connaissances de la famille BACHELET-DUSSART, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Maurice BACHELET, brigadier de gendarmerie en retraite, receveur-buraliste à Villerspol-Nord, décédé à Roubaix, le 14 décembre 1884, à l'âge de 66 ans, administré des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mardi 16 courant, à 9 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue d'Hem, estaminet du « Brigadier. »

Les amis et connaissances de la famille MULLIER-SOUDON qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Jean-François-Joseph MULLIER, membre honoraire de la société de secours mutuels, décédé à Mouveaux, le 13 décembre 1884, dans sa 59e année, administré des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service de 2e classe, qui auront lieu le mercredi 17 courant, à 9 heures 1/2, en l'église de Mouveaux. — L'assemblée à la maison mortuaire, hameau des Duriez.

Ils vous prient aussi d'assister à l'Obit du Mois de 2e classe, qui sera célébré le lundi 19 janvier 1885, à 9 heures 1/2, en la même église.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré, le mardi 16 décembre 1884, à neuf heures, en l'église de Saint-Martin, à Roubaix, pour le repos de l'âme de Monsieur Paul-Alfred COUTHIER, décédé à Roubaix le 17 décembre 1883, dans sa 17e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mardi 16 décembre 1884, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Sophie MATHON, épouse de Monsieur Désiré BARENNE, décédée à Roubaix, le 11 novembre 1884, dans sa 64e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Vous êtes aussi priés d'assister aux Obits de Confréries, dans la même église, mercredi 17 décembre, à 7 heures, par la confrérie de Notre-Dame des Sept-Douleurs; à 7 heures 1/2, par la confrérie des Fidèles-Trépassés; le vendredi 19, à 7 heures, par la confrérie du Très-Saint-Sacrement.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le jeudi 18 décembre 1884, à 10 heures 1/4, pour le repos de l'âme de Dame Anne-Catherine DE PROOST, veuve de Monsieur Jean-Baptiste-Narcisse LESTIENNE, décédée à Bruxelles, le 19 novembre 1884 dans sa 6.e année, administrée des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois, sera célébré en l'église du Saint-Sépulcre, à Roubaix, le mardi 16 décembre 1884, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Henri-Victor GRUART, décédé à Roubaix, le 10 novembre 1884, dans sa 72e année, administré des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église de Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 16 décembre 1884, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur César SCREPEL, époux de Dame Clara LALUBIE, décédé à Roubaix, le 19 décembre 1881, dans sa 68e année, administré des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix.*

BELGIQUE

Les libéraux belges. — La scission, même dans l'Association liberale, est un fait accompli.

Le comité de Bruxelles a reçu déjà plusieurs démissions, notamment celles de MM. Buls, bourgmestre ; Vanschorr, sénateur ; Graux, ancien ministre ; Van Humbeeck, ancien ministre et président de l'Association ; Couvreur, ancien vice-président de la Chambre des représentants ; Heyvaert, ancien gouverneur de la province ; Vanderkindere, Berge, Jottrand, Masher, anciens députés.

On croit que ces démissions donneront le signal d'une retraite collective de tous les modérés.

L'élection d'Anvers. — Le candidat des meetinguistes pour l'élection sénatoriale du 23 courant, à Anvers, sera M. Emile Van Put, fils de l'ancien et si regretté bourgmestre de la métropole.

Inondations. — A Maeseyck, la Meuse est toujours en hausse. Le hameau de Heppeneert est environné d'eau ; le service pour les communications avec la ville se fait en barquette. Si la pluie continue, dit un journal de Maeseyck, nous aurons les mêmes eaux qu'en 1880, et cela dans peu de jours; heureusement que la ville est protégée par les digues construites en 1881. Par suite de la crue des eaux, la navigation sur la Meuse entre Liége et Seraing a dû être suspendue.

Un horrible drame a eu lieu, hier, à Bruxelles, à l'*Hôtel d'Angleterre.*

Il était 11 h. 1/2, lorsqu'une bonne qui faisait les chambres, entendit le bruit d'une double détonation. Elle se précipita vers l'endroit d'où les coups de feu avaient été tirés, ouvrit une porte et se trouva en présence d'un affreux spectacle.

Au milieu d'une mare de sang, une jeune fille et un jeune homme étaient étendus.

Le personnel de l'hôtel prodigua aux deux blessés les soins les plus dévoués. A ceux qui l'entouraient, le jeune homme, qui s'appelle Aloïs S..., raconta alors, d'une voix à peine distincte, une douloureuse histoire. Ils habitaient Anvers tous les deux et étaient à Bruxelles depuis la veille.

S... était poursuivi pour vol, paraît-il, et s'attendait à être condamné. Préférant la mort au déshonneur, il était allé voir Angélique V.. Lorsqu'il lui dit sa résolution, la jeune fille répondit : « Si tu meurs, je mourrai avec toi. »

Réalisant toutes leurs économies, ils étaient alors partis pour Bruxelles.

Vers 11 heures 1/2, S.. tira un coup de revolver dans la bouche de la jeune fille.

Puis, au moment où elle chancelait, il appuya le canon de l'arme sur sa poitrine et pressa la gachette. Il tomba à côté d'Angélique V..

Les deux blessés ont été transportés à l'hôpital St-Jean par les soins de la police de St-Josse-ten-Noode.

S.. ne survivra probablement pas à sa blessure. La balle est entrée dans la poitrine, mais n'a pas atteint le cœur.

La balle qui a frappé Angélique V.. est logée dans la nuque. Les médecins espèrent sauver la blessée.

FAITS DIVERS

Le drame du Chat-Noir. — Nous racontions, il y a quelques jours, l'agression subie par M. Rodolphe Salis, propriétaire du cabaret du *Chat-Noir*, boulevard Rochechouart, de la part de souteneurs auxquels il refusait l'entrée, et qu'il avait dû poursuivre à coups de revolver.